

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE MARTRES-DE-RIVIERE

Par délibération du conseil municipal de Martres-de-Rivière en date du 25 septembre 2018, il a été décidé des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La mise à disposition se déroulera à la mairie de Martres-de-Rivière du **5 octobre au 6 novembre 2018** aux jours et heures d'ouverture habituels, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra faire part de ses observations en les consignant sur un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le Maire.

Les observations pourront également être adressées par écrit à Monsieur le Maire à l'adresse suivante :

*Mairie de Martres de Rivière – 9 Chemin de Lussan
31210 MARTRES DE RIVIERE*

ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

mairie@martresderiviere.fr

Les personnes intéressées par le dossier pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Maire,

